

BILAN SYNTHETIQUE**CENTRE SOCIAL-APMV**

Edition du : 01/01/2013 au 31/12/2013

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
immobilisations incorporelles				Capital		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres	33 433	22 220	11 212	Réserves :		
Immobilisations corporelles				- Réserve légale	8 157	
Immobilisations financières	33 433	22 220	11 212	- Réserves réglementées		
TOTAL I				- Autres	109 104	114 487
Actif circulant :				Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(21 691)	(5 393)
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	560		560	TOTAL I	87 414	109 104
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes		
Autres	26 000		26 000	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	142 034		142 034	Fournisseurs et comptes rattachés	17 788	17 916
Caisse	280		280	Autres	40 879	33 026
TOTAL II	168 874		168 874	TOTAL III	58 667	50 942
Charges constatées d'avance (III)	1 052		1 052	Produits constatés d'avance (IV)	15 751	25 704
TOTAL GENERAL (I+II+III)	203 358	22 220	181 138	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	181 138	202 747

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

CENTRE SOCIAL-APMV

Edition du : 01/01/2013 au 31/12/2013

Soifés N-1 de l'exercice

Avec brouillard Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	13 650	14 285
Variation de stock (marchandises)	9 788	11 113	Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	276 310	220 031	Production immobilisée	361 044	287 487
Autres charges externes	1 814	1 134	Subventions d'exploitation	4 757	3 519
Impôts, taxes et versements assimilés	79 467	53 843	Autres produits	1 154	1 185
Rémunération du personnel	29 396	20 792	Produits financiers		
Charges sociales	2 752	1 645			
Dotations aux amortissements	2 309	2 541			
Dotations aux provisions	461	771			
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	402 296	311 870	TOTAL (I)	380 605	306 477
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	402 296	311 870	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	380 605	306 477
BENEFICE OU PERTE	(21 691)	(5 393)	TOTAL GENERAL	380 605	306 477
TOTAL GENERAL	380 605	306 477			



Association Centre social APMV

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2013 présente un total s'élevant à 181 138 euros. Le compte de résultat de l'exercice présente un total de 380 605 euros. Le résultat de l'exercice 2013 s'élève à un déficit de 21 690.73 euros.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas d'éléments caractéristiques de l'exercice à signaler

2) Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et en référence au règlement CRC 99-01 relatif au plan comptable général :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

3) Explications sur certains postes du bilan

3.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Ce poste est en augmentation de 9 611.63 euros : achat de mobilier de bureau, du matériel informatique (2^{ième} tranche de renouvellement d'ordinateurs dans la continuité de 2012).

3.2 Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Les matériels et agencements sont amortis sur une durée de 3 à 10 ans.

Le mobilier est amorti sur 5 ans et le matériel informatique sur 4 ans.

3.3 Créances

Les autres créances concernent des produits à recevoir soit 26000€, reliquat de subventions non reçues au 31 décembre 2013 pour des actions réalisées en 2013 : Conseil Régional Ile de France et Caisse d'Allocations Familiales.

Disponibilités : comptes caisse d'Epargne, Livret A et Banque Postale pour un montant global de 142 034.31 euros.

3.4 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent la couverture des indemnités de départ en retraite du personnel propre de l'association.

3.6 Dettes

Les dettes « fournisseurs » correspondent à des factures non reçues au 31 décembre 2013 pour un montant de 17 788 euros (FNC, DFM et IFAC).

Les autres dettes correspondent principalement aux organismes sociaux (URSSAF, HUMANIS et MUTEX), UNIFORMATION et dettes pour congés payés dus aux salariés soit globalement 24 991 euros.

3.6 Produits constatés d'avance

Certaines subventions reçues en 2013 mais qui concernent pour partie l'exercice 2014 (subventions pour le CLAS : aide aux devoirs) sont constatées au passif du bilan dans le poste « produits constatés d'avance ». Ce poste s'élève à 15 751 euros au 31 décembre 2013.

4) Explications sur certains postes du compte de résultat

4.1 Comptes de produits

Les produits de l'exercice sont constitués de la participation des usagers aux activités, des cotisations des membres, des subventions reçues pour le financement des activités de l'association qui représentent l'essentiel des ressources de l'Association.

4.2 Comptes de charges

Les charges de l'association sont pour l'essentiel constituées des achats et dépenses nécessaires à la réalisation des activités de l'association, des frais généraux, de mise à disposition de personnel d'animation et de Direction de l'association, des salaires, impôts et taxes et charges sociales.

CENTRE SOCIAL APMV

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

4, rue Edouard Herriot
91300 MASSY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

CENTRE SOCIAL APMV

4, rue Édouard Herriot

91300 MASSY

A Mesdames et Messieurs les Représentants des Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- * Le contrôle des comptes annuels de l'association Centre Social APMV, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- * la justification de nos appréciations,
- * les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Au regard des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes notamment assurés que l'enregistrement comptable des subventions était adéquat et que le principe d'indépendance des exercices était respecté. Nous n'avons pas de commentaire particulier sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 19 mars 2014

FCN

Commissaire aux Comptes

Patrick VICENS

Associé

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

CENTRE SOCIAL AMBY
4, rue Edouard Herriot
91300 MASSY

BILAN SYNTHETIQUE

CENTRE SOCIAL-APMV

Edition du : 01/01/2013 au 31/12/2013

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions Net				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital		
- Fonds commerciaux				Ecart de réévaluation		
- Autres	33 433	22 220	11 212	Réserves :		
Immobilisations corporelles				- Réserve légale	8 157	
Immobilisations financières				- Réserves réglementées		
TOTAL I	33 433	22 220	11 212	- Autres	109 104	114 497
Actif circulant :				Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(21 691)	(5 393)
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	560		560	TOTAL I	87 414	109 104
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes	19 306	16 997
Autres	26 000		26 000	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	142 034		142 034	Fournisseurs et comptes rattachés	17 788	17 916
Caisse	280		280	Autres	40 879	33 026
TOTAL II	168 874		168 874	TOTAL III	58 667	50 942
Charges constatées d'avance (III)	1 052		1 052	Produits constatés d'avance (IV)	15 751	25 704
TOTAL GENERAL (I+II+III)	203 358	22 220	181 138	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	181 138	202 747

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

CENTRE SOCIAL-APMV

Edition du : 01/01/2013 au 31/12/2013

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	13 650	14 285
Achats d'approvisionnement	9 788	11 113	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	276 310	220 031	Subventions d'exploitation	361 044	287 487
Impôts, taxes et versements assimilés	1 814	1 134	Autres produits	4 757	3 519
Rémunération du personnel	79 467	53 843	Produits financiers	1 154	1 185
Charges sociales	29 396	20 792			
Dotations aux amortissements	2 752	1 645			
Dotations aux provisions	2 309	2 541			
Autres charges	461	771			
Charges financières					
TOTAL (I)	402 296	311 870	TOTAL (I)	380 605	306 477
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	402 296	311 870	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	380 605	306 477
BENEFICE OU PERTE	(21 691)	(5 393)			
TOTAL GENERAL	380 605	306 477	TOTAL GENERAL	380 605	306 477

Centre Social APMV COMPARATIF COMPTE DE RESULTAT 2013/2012

CHARGES

		PRODUITS							
Libellé	Réalisé 2013	Réalisé 2012	Ecart 2012/2013	Réalisé 2011	Libellé	Réalisé 2013	Réalisé 2012	Ecart 2012/2013	Réalisé 2011
Alimentation	8 777	10 305	- 1 528	7 769	Participations des U	13 650	14 285	-	12 429
Pharmacie	52	180	- 128	-	Produits activités a	-	-	-	-
Fournitures ateliers	8 387	6 063	2 325	8 400	Adhésions	4 715	3 515	1 200	3 680
Fourniture Consommab	968	628	330	564	Subventions	-	-	-	-
Fourniture entretien	1 517	1 380	138	-	CCAS Mairie Massy	-	-	-	-
Fournitures de bureau	5 676	4 195	1 381	2 455	Commune	231 994	162 368	69 626	163 090
Sous traitance general	-	25	- 25	-	Conseil Général	35 434	22 130	13 304	22 400
Petit Matériel	667	2 136	- 1 469	65	Prefecture	-	-	-	-
Sous traitance activités	-	1 000	- 1 000	-	FASILD (Fonds Aide Sociale)	-	-	-	-
Sorties activités	6 363	8 138	- 1 776	12 052	CAF (Allocations fa	70 282	78 456	- 8 174	64 120
Location Matériel	11 765	11 690	75	5 203	Féd. C. Sociaux	1 000	1 000	-	-
Location	2 896	2 368	528	-	Conseil Régional	7 000	4 000	3 000	4 600
Maintenance/entretien	7 202	7 544	- 342	5 634	Fondation de Franc	-	2 000	- 2 000	-
Assurance	2 302	2 183	119	2 046	Produits financiers	1 154	1 185	- 31	1 583
divers	150	-	150	-	Produits divers de s	42	4	39	-
Documentation	81	63	17	83	Produits exceptionn	-	-	-	6 348
Personnel extérieurs e	168 672	110 035	48 638	136 942	Reprise provision F	-	-	-	-
Honoraire/intermédiaire	44 717	40 183	4 534	32 149	TOTAL PRODUITS	380 606	306 477	74 128	290 849
Intermédiaires	60	-	60	1 225					
Publicité	964	1 403	- 439	1 465					
pourboires	-	30	- 30	-					
Transport administratif	191	-	191	586					
Transport activité	9 214	11 822	- 2 608	12 395					
Déplacement bénévole	20	-	20	79					
Déplacement salariés	362	93	269	57					
Missions réceptions	5 946	2 725	3 221	646					
PTT	87	66	21	37					
Abonnement internet	768	736	32	760					
Téléphone	1 071	1 256	- 185	1 164					
Services bancaires	212	185	27	148					
Frais Assemblée Génér	158	122	36	451					
Cotisations/adhésions	3 262	3 234	29	3 117					
frais recrutement perso	-	47	- 47	-					
Formation du personnel	3 700	1 310	2 390	125					
Participation à formati	1 764	1 084	680	798					
droits enregistrement	50	50	-	81					
Rémunérations brutes	79 467	53 843	25 624	42 205					
Charges sociales	28 779	20 389	8 391	18 081					
Médecine du travail	616	404	213	392					
Charges diverses de g	461	771	- 310	261					
Immobilisations	2 752	1 645	1 107	2 116					
Dotatton aux provision	2 309	2 541	- 232	1 036					
TOTAL CHARGES	402 286	311 870	90 426	300 617	TOTAL PRODUITS	380 606	306 477	74 128	290 849

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

21 691



FCN

EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

CENTRE SOCIAL APMV

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

4, rue Edouard Herriot
91300 MASSY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2013



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

CENTRE SOCIAL APMY
4, rue Edouard Herriot
91300 MASSY

A Mesdames et Messieurs les Représentants des Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 19 mars 2014

FCN

Commissaire aux Comptes



Patrick VICENS

Associé